

# Mise à jour de la politique de bagages



## Mise en vigueur : 2 octobre 2018.

Selon les conditions de notre nouveau tarif Eco Budget, des frais seront exigés pour l'enregistrement d'un premier bagage, pour les réservations faites à compter du 2 octobre 2018 et pour les départs à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Une stratégie de double prix s'appliquera à la première pièce de bagages enregistrés. Elle permettra d'économiser sur les frais de bagages en les payant à l'avance plutôt qu'à l'aéroport, et ce, pour tous les départs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le paiement à l'avance des frais de bagages pourra être effectué sur [airtransat.com](http://airtransat.com).

## Le tableau ci-dessous indique les conditions de bagages\* pour les vols.

	Vols seulement		
	1 <sup>er</sup> bagage	2 <sup>e</sup> bagage	Bagage additionnel <sup>2</sup>
<b>Europe - Canada</b>			
<b>Eco Budget</b>	23 kg · 45 € / 60 € <sup>1</sup>	23 kg · 80 €	23 kg · 160 €
<b>Eco Standard</b>	23 kg · inclus	23 kg · 80 €	23 kg · 160 €
<b>Eco Flex</b>	23 kg · inclus	23 kg · inclus	23 kg · 160 €

\*Les prix et les poids indiqués sont valables par segment de vol.

<sup>1</sup>Frais de bagages de 45 € à l'avance et de 60 € à l'aéroport.

<sup>2</sup>Sous réserve de disponibilité de l'espace, à moins d'inclusion dans le tarif.